CAP Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments (IMTB) – F/H

Mis à jour le 29 mai 2026

Conditions d'entrée et prérequis

- Futurs apprentis de 15 à 29 ans révolus (dérogations sous certaines conditions).
- Pas de condition d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap (RQTH), sportifs de haut niveau, ou ayant un projet de reprise d'entreprise nécessitant l'obtention d'un diplôme.

Niveau de sortie

Niveau 3 - CAP

Public visé

Futurs apprentis de 15 à 29 ans révolus (dérogations possibles)

Rythme

Alternance

Durée en centre

24 mois

Validation

- **CAP Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments**
  Diplôme de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Education Nationale
  RNCP41833

L'inscription à la formation se fait pour la totalité du référentiel. En cas de validation partielle, les blocs de compétences validés sont acquis.

Modalités d'évaluation

- Epreuves ponctuelles et contrôles en cours de formation (CCF)

Modalités de suivi

Entrée-sortie permanente

Vous souhaitez vous former en apprentissage dans le secteur du BTP ?

Objectifs professionnels

Le **titulaire du CAP Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments** assure l'entretien et la maintenance d'un bâtiment. Il est capable d'assurer la maintenance de premier niveau.

Ses **principales missions** sont :

- Réaliser des travaux de : plomberie, électricité, soudure, carrelage, maçonnerie
- Changer une porte en la recalant, resouder un barreau, réparer une fuite d'eau simple, poser une prise, un interrupteur…
- Passer des commandes simples de matériaux
- Planifier son travail

Le titulaire du CAP Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments **peut évoluer dans un établissement scolaire, une maison de retraite ou encore travailler dans une entreprise de dépannage.**

Contenu

- **Enseignements**
  Electricité
  Sanitaire – Thermique
  Charpente – Couverture
  Maçonnerie – Carrelage
  Menuiserie
  Peinture
  Français
  Mathématiques
  Prévention-santé-environnement
  SST – PRAP

Modalités pédagogiques

- Formation en alternance
- Formation théorique et pratique (plateau technique ou équipement spécifique)
- La formation pratique en entreprise est assurée par le maitre d'apprentissage

Profil des intervenants

- Enseignants formateurs du CFA académique

Les plus

Taux de réussite 2025 : 67%

Possibilité d'aménagement du parcours

Oui

CAP Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments (IMTB) – F/H

Oui

Codes réglementaires

- Code RNCP : RNCP41833
- Code diplôme : 50023006
- Formacode : 22486
- Code NSF : 230r
- Code ROME : I1203

Délais et modalités d'accès

- Pré-inscription en ligne : https://cfa-ac-alsace.ymag.cloud/index.php/preinscription
- La date de début en entreprise ne peut être postérieure de plus de 3 mois au début d'exécution du contrat. La date de début au CFA ne peut être postérieure de plus de 3 mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail).

Financements possibles

- Formation 100% prise en charge par l'OPCO (aucun frais à la charge de l'apprenti)

Poursuite de parcours

Entrée dans la vie active :

- Technicien polyvalent du bâtiment

Poursuite d'études :

- Possibilité de préparer un BAC PRO ou autres titres et certifications de niveau 4

Référent handicap

Toutes nos formations sont accessibles à la candidature de personnes en situation de handicap. Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.
Contact : missionhandicap@cfa-academique.fr

Réseau

- CFA ACADEMIQUE
- 2 rue Adolphe Seyboth
  67000 STRASBOURG
- info@cfa-academique.fr
- 03 88 14 10 10
- www.cfa-academique.fr
- SIRET : 18671553800044